

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET – 30 Juin 2008

<b>Entités des NU chargées de mise en œuvre</b> : PNUD/BINUB (Division des Droits de l'Homme et Justice)		<b>Domaine Prioritaire</b> : Droits de l'Homme et Justice	
<b>Ministère de tutelle</b> : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la de la Personne Humaine et du Genre			
<b>No du Projet</b> : PBF/BDI/C-1		<b>Titre du projet</b> : <i>Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités</i>	
<b>Couverture géographique</b>	Tout le pays		
<b>Budget approuvé</b>	400,000USD		
<b>Date d'approbation/NY</b>	7 Avril 2007		
<b>Date de démarrage</b>	28 Mai 2007	<b>Date prévue pour la clôture du projet</b>	31 décembre 2008
<b>Retard éventuel (mois)</b>	Quatre mois	Commentaires	L'incompréhension du projet de loi portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme par une partie de l'équipe Gouvernementale

### Réalizations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
<b>Résultat 1</b> : La population et les autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH.	Ateliers de réflexion au niveau national et régional entre les parlementaires, la société civile les medias et autres groupes cibles sur la Commissions Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	4 Ateliers régionaux d'information au bénéfice de 319 acteurs (Administrations, société civile, medias, confessions religieuses, Forces de l'Ordre et de Sécurité, Magistrats...) des 17 provinces du Burundi. 2 ateliers de validation des recommandations et de l'avant projet de loi portant création de la CNIDH par 110 représentants provinciaux. 2 journées d'information de 144 parlementaires sur la CNIDH, 4 journées de sensibilisation de 17 gouverneurs de provinces, des partis politiques, du corps diplomatique et consulaire, 1 journée de sensibilisation de 83 associations féminines sur la CNIDH. Les activités prévues dans cet objectif ont été entièrement exécutées.
<b>Résultat 2</b> : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission	Sensibilisation des corps d'origine, tournées d'information et de sensibilisation sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la Commission	Ces activités seront exécutées après l'adoption du projet de loi par le Gouvernement et de la loi par le Parlement.
<b>Résultat 3</b> : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation, validation du projet de loi, plaidoyer pour son adoption par le parlement,</li> <li>• Installation, équipement de la Commission,</li> <li>• Formation des membres et appui à l'élaboration du Plan d'action de la CNIDH</li> </ul>	Projet de loi préparé et transmis au Gouvernement pour adoption. Intense plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement pour l'adoption dudit projet de loi portant création d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Commande des équipements de la Commission.
<b>Taux d'exécution budgétaire : 45,84%</b>		

### Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

Le projet d'appui à la mise en place d'une CNIDH au Burundi a connu des avancées considérables et il est l'émanation des futurs bénéficiaires et de ses partenaires. L'adoption du projet de loi créant la CNIDH par le Parlement viendrait concrétiser la réalisation des objectifs attendus

L'incompréhension du projet de loi par certains membres du Gouvernement et le risque de reprise du dysfonctionnement du Parlement constitue un facteur pouvant retarder le respect du chronogramme de mise en place de la CNIDH.